

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le conseil d'administration de l'OPAC du Grand Lyon comprend vingt et un membres et la Communauté urbaine est représentée par sept élus au sein dudit conseil.

Le conseil de communauté du 25 septembre 1995 a désigné messieurs Raymond Barre, Gabriel Caillet et Jean-Pierre Calvel, mademoiselle Anne-Marie Comparini, madame Chantal Josse, messieurs Yvon Deschamps et Bernard Rivalta en tant que représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'OPAC du Grand Lyon.

Madame Chantal Josse vient de démissionner de sa fonction d'administrateur de l'OPAC du Grand Lyon ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 25 septembre 1995 ;

Où l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

Vu les résultats du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Bruno Gignoux pour représenter la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'OPAC du Grand Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,